



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Emploi et activité

Question écrite n° 13872

Texte de la question

Mme Jacqueline Alquier attire l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur le problème du financement à court terme des petites industries textiles. Il lui est rapporté qu'une part de plus en plus importante du besoin en fonds de roulement de ce type d'entreprise est couvert par renouvellement de concours bancaires à court terme, se substituant à des ressources plus stables du bilan. Elle lui demande si ses services confirment ce phénomène, si des proportions optimales sont préconisées pour ce type de financements, et, le cas échéant, si des dispositions sont envisagées pour rétablir un financement plus équilibré du besoin en fonds de roulement de ce type d'entreprises.

Texte de la réponse

Reponse. - La situation de l'industrie du textile-habillement a retenu toute l'attention du Gouvernement. Un ensemble de mesures, adopté le 14 décembre 1988, vise à accompagner les efforts de compétitivité des entreprises de ce secteur qui dispose d'atouts spécifiques à faire valoir dans la compétition internationale, comme la création, la qualité ou la capacité à répondre rapidement à la demande. Ces mesures, complétées en novembre 1989 conformément aux engagements pris par le Gouvernement, s'articulent autour de quatre axes : 1° préserver un cadre satisfaisant pour les échanges internationaux. La position de la France dans les négociations commerciales internationales relatives aux accords multifibres (AMF) et au GATT a été clairement affichée. Un retour du textile-habillement dans des règles renforcées du GATT ne saurait être envisagé sans une acceptation par les pays producteurs de la libre concurrence, du libre accès à leur propre marché intérieur et de l'abandon des pratiques de dumping. Cette position a été reprise par la Communauté. Elle sera défendue dans les discussions qui vont s'engager à Genève, face à la volonté des États-Unis de mettre en place un système transitoire de quotas globaux et à celle du Japon de supprimer à court terme le régime des AMF ; 2° moderniser les entreprises. Des moyens importants ont été débloqués pour inciter les entreprises à augmenter leurs efforts de création et leur productivité. C'est ainsi que 60 MF sont disponibles pour des programmes de recherche-développement en vue de l'automatisation des processus de fabrication. Dix millions de francs ont par ailleurs été dégagés, dans le cadre de la procédure Logic, pour faciliter l'acquisition par les entreprises du secteur de logiciel de CAO Enfin, 70 MF seront affectés cette année à une action de soutien aux efforts de création, par un élargissement aux dépenses de design des procédures du ministère de l'industrie déconcentrées au niveau régional ; 3° accroître la formation et la qualification des salariés. Le ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle a installé un dispositif qui favorise l'amélioration de la qualification des salariés. Par ailleurs, deux cycles de formation supérieure ont été mis en place à la rentrée dernière dans les domaines du modelisme et du stylisme industriels et dans celui de la commercialisation ; 4° assurer la reconversion des salariés et des régions touchées par les restructurations. Des mesures spécifiques en faveur des salariés de plus de cinquante ans ainsi qu'une adaptation des règles du Fonds national pour l'emploi ont été décidées, notamment dans les cas de licenciements importants, de même qu'une aide aux cellules de reclassement et une incitation au temps partagé dans le cadre des plans sociaux. Enfin, pour les zones les plus touchées, des moyens exceptionnels de reconversion ont été dégagés de façon à favoriser la

creation ou le developpement d'activites economiques diversifiees. Cinquante millions de francs, pris sur le Fonds de redeveloppement industriel, ont ete affectes en 1989 aux bassins textiles. Cet effort sera poursuivi en 1990, en complement de ceux des collectivites locales et de la CEE, par l'intermediaire des fonds structurels. Ces mesures sont mises en oeuvre au plan local par l'intermediaire des prefets, aupres desquels ont ete nommes huit delegues textiles charges de susciter et d'animer les initiatives de la profession. D'autre part, le rapport Jolles et Bounine sur l'avenir du textile-habillement francais donne lieu a une large concertation qui devrait aboutir a la fin du premier semestre 1990. Le probleme de l'importance du besoin en fonds de roulement de cette industrie, souleve a juste titre par l'honorable parlementaire, fait l'objet de propositions dans ce rapport qui prone une reduction importante des stocks. Les conclusions operationnelles de la concertation engagee devraient permettre une reduction progressive de ce besoin en fonds de roulement, et donc une diminution des besoins de financement a court terme des entreprises concernees. Le redressement de cette filiere industrielle est amorce, comme l'attestent les resultats pour l'exercice 1989 qui a vu pour la premiere fois depuis plusieurs annees la production augmenter et le taux de couverture du commerce exterieur s'ameliorer.

Données clés

Auteur : [Mme Alquier Jacqueline](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13872

Rubrique : Textile et habillement

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 1989, page 2515